

**Ontario Energy
Board**

P.O. Box 2319
2300 Yonge Street
27th Floor, Suite 2701
Toronto ON M4P 1E4
Telephone: 416 481-1967
Facsimile: 416 440-7656

**Commission de l'énergie
de l'Ontario**

C.P. 2319
2300, rue Yonge
27^e étage, bureau 2701
Toronto ON M4P 1E4
Téléphone : 416 481-1967
Télécopieur : 416 440-7656



Pour diffusion immédiate

Le 20 avril 2015

La CEO fixe de nouveaux tarifs d'électricité pour la période estivale pour les consommateurs résidentiels et les petites entreprises

Toronto (Ontario) – Aujourd'hui, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a annoncé les nouveaux tarifs de l'électricité selon l'heure de la consommation pour les consommateurs résidentiels et les petites entreprises qui entreront en vigueur le 1^{er} mai. Le prix augmente d'environ 5,71 \$ par mois dans la rubrique « Frais d'électricité », et d'environ 4,6 % sur la facture totale, pour un ménage qui consomme 800 kWh par mois.

L'augmentation des coûts provenant des centrales nucléaires et hydroélectriques d'Ontario Power Generation représente environ la moitié de cette augmentation. Les coûts liés aux nouvelles sources de production constituent un autre facteur, représentant environ un tiers de l'augmentation.

La CEO introduit également un nouveau ratio de 2:1 entre les prix en période de pointe et en période creuse qui avantagera les consommateurs qui déplacent leur consommation vers la période au moindre coût. Le nouveau prix en période creuse représente la moitié du prix en période de pointe.

Autrement dit, les consommateurs qui déplacent leur consommation vers les soirées et les fins de semaine seront les plus récompensés. Dans une recherche récente de la CEO menée auprès des consommateurs, la population ontarienne a signalé la nécessité d'établir des prix qui incitent encore plus à économiser. Donner aux consommateurs des mesures incitatives et des possibilités pour réduire leurs factures en déplaçant le moment où ils consomment de l'électricité est un objectif clé de la grille tarifaire de la CEO.

Ce rajustement du ratio a aussi été recommandé par le commissaire à l'environnement de l'Ontario qui a demandé à la CEO d'amplifier significativement l'écart de prix en période de pointe et en période creuse dans le cadre de son rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie 2014, *Planifier pour économiser*. Le rapport annuel du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a aussi souligné que l'ancien ratio pouvait être insuffisant pour encourager les contribuables à modifier leurs habitudes de consommation d'électricité.

Les nouvelles périodes estivales pour les prix selon l'heure de la consommation entreront également en vigueur le 1^{er} mai. Le tableau qui suit présente les prix selon l'heure de la consommation à partir du 1^{er} mai 2015 :

| Catégorie | Heures - Hiver (du 1 ^{er} mai au 31 octobre) | Tarif | Rajustement |
|--------------------------|---|------------|-------------|
| Période creuse | Jours de semaine de 11 h à 17 h Toute la journée les fins de semaine et les jours fériés | 8,0 ¢/kWh | (↑0,3 ¢) |
| Période médiane | Jours de semaine de 7 h à 11 h et de 17 h à 19 h | 12,2 ¢/kWh | (↑0,8 ¢) |
| Période de pointe | Jours de semaine de 11 h à 17 h | 16,1 ¢/kWh | (↑2,1 ¢) |

La CEO examine les prix de l'électricité deux fois par année en fonction des prévisions des coûts actualisées. Ces prix sont conçus pour recouvrer le coût réel de l'électricité. La prévision comprend un certain nombre de variables, comme des rajustements estimés du coût total de l'électricité provenant de l'éventail varié des centrales de l'Ontario. Les principaux éléments des perspectives de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour le réseau d'électricité au cours des 18 prochains mois, comme les prévisions de la demande d'électricité et des nouvelles sources de production mises en service sont également tenus pour compte.

Faits en bref

- Les prix selon l'heure de la consommation varient en fonction de la période au cours de laquelle l'électricité est consommée. Ils encouragent les consommateurs à consommer l'énergie lorsque les prix courants marché de l'électricité sont plus bas.
- Seuls les consommateurs résidentiels et les petites entreprises qui achètent leur électricité auprès de leur service public local et qui ont un compteur intelligent ou à intervalles verront leurs tarifs changer. Ces tarifs ne s'appliquent pas aux consommateurs qui ont signé un contrat avec une entreprise de services énergétiques.
- Les prix selon l'heure de la consommation de la grille tarifaire réglementée à compter du 1^{er} mai ont été fixés afin de pouvoir collectivement recouvrer le coût prévu de l'électricité, incluant les augmentations annoncées aujourd'hui.
- Les consommateurs qui paient des « prix par palier » trouveront des renseignements sur les tarifs d'été dans le document d'information de la CEO.
- Le consommateur résidentiel typique de l'Ontario payant les prix selon l'heure de la consommation utilise deux tiers de son électricité durant les périodes creuses, le reste de sa consommation se répartissant presque également entre les périodes médianes et de pointe.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme de réglementation public indépendant et impartial. Nous prenons des décisions qui servent l'intérêt public. Notre objectif est de promouvoir un secteur énergétique durable et efficace qui offre aux consommateurs des services d'énergie fiables à coût raisonnable.

Médias sociaux et ressources :

OntarioEnergyBoard.ca

@OntEnergyBoard

Représentation graphique du tableau des tarifs selon l'heure de la consommation :
http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/ Documents/For+Consumers/TOU_prices_Summer_fr.pdf

Vidéo sur les tarifs d'électricité :
<http://youtu.be/HOnk328mZt4>

Vidéo sur les périodes de consommation :
<http://youtu.be/uNbw-2tf58A>

Backgrounder:
http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/ Documents/Press Releases/bg_RPP_20150420_fr.pdf

* Le consommateur résidentiel typique de l'Ontario payant les prix selon l'heure de la consommation utilise deux tiers de son électricité durant les périodes creuses, le reste de sa consommation se répartissant presque également entre les périodes médianes et de pointe.

-30-

Communiquez avec nous

Renseignements destinés aux médias
416 544-5171

Renseignements destinés au public
416 314-2455
1 877 632-2727

This document is also available in English.